



SAFE SKIES.  
SUSTAINABLE  
FUTURE.

## SEMAINE AFI DE L'AVIATION

Treizième réunion du Comité directeur du Plan  
régional de mise en œuvre complet pour la  
sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique  
(Plan AFI SECFAL)

*Libreville, Gabon  
17 juillet 2024*



# Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions et des recommandations de la douzième réunion du Comité directeur, ainsi que des activités et projets du Plan AFI SECFAL approuvés pour la période août 2023 — décembre 2024

Exposé présenté par le Secrétariat du  
Plan AFI SECFAL

Note de travail SC WP 02

SEMAINE AFI DE L'AVIATION  
Libreville, Gabon, 15-19 juillet 2024

# L'EXPOSE EN BREF

01

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA DOUZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

02

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS ET PROJETS DU PLAN AFI SECFAL APPROUVES POUR LA PERIODE AOÛT 2023 A DÉCEMBRE 2024

03

CONCLUSION

04

SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

## 01

État d'avancement  
de la mise en  
œuvre des  
décisions et des  
recommandations  
de la douzième  
réunion du Comité  
directeur

La douzième réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL s'est tenue le 23 août 2023.

Elle a adopté six décisions et une recommandation auxquelles le Secrétariat et d'autres parties prenantes étaient appelés à donner suite.

# Décision 01 : État d'avancement des décisions et des recommandations de la onzième réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL

- a) *Prend note des informations fournies dans la note de travail et, en particulier, de la mise en œuvre des décisions et des recommandations mises en exergue dans la Pièce jointe A à la note de travail ;*
- b) *Encourage le Secrétariat à redoubler ses efforts de sensibilisation pour l'établissement d'un mécanisme de financement durable pour le Plan et examiner les options pour obtenir un appui financier à long terme ;*
- c) *Charge le Secrétariat d'élaborer et de mettre en œuvre des projets spécifiques pour soutenir la résolution des SSeC existantes et prévenir d'éventuelles nouvelles SSeC ;*
- d) *Encourage la collaboration entre l'OACI et les partenaires pour faire face aux menaces nouvelles et émergentes contre l'aviation civile, y compris les menaces internes, la cybersécurité, l'utilisation de drones/véhicules aériens non habités, et d'engins explosifs improvisés*

- ❑ **Aucune suite à donner**
- ❑ **La mobilisation des ressources est en cours. À ce jour, aucun financement n'a été reçu depuis la dernière réunion du Comité directeur.**
- ❑ **Des projets spécifiques ont été mis en œuvre dans deux États confrontés à des SSeC, et des SSeC nouvelles ou potentielles ont été atténuées avec succès, mais actuellement six États font face à des SSeC.**
- ❑ **Le Secrétariat a poursuivi le renforcement de la coopération, de la collaboration et de la coordination.**

# Décision 02 : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration et des Cibles de Windhoek

- a) *Prend note du contenu de la note de travail et encourage les États à continuer à fournir des données à jour conformément aux Cibles révisées de Windhoek, en utilisant l'outil électronique d'enquête en temps réel ;*
- b) *Note les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et des Cibles de Windhoek, et prie instamment les États AFI qui n'ont pas encore atteint les Cibles, à redoubler d'efforts pour y parvenir ;*
- c) *Exhorte les États AFI à poursuivre la collaboration avec la CAFAC afin de tirer parti des missions d'assistance technique personnalisée répondant à leurs besoins spécifiques afin de renforcer la sûreté de l'aviation et la facilitation dans la région et atteindre efficacement les Cibles.*

- Les États ont continué à communiquer des données à jour conformément aux cibles révisées, en utilisant l'outil électronique d'enquête en temps réel de la CAFAC.
- Des progrès constants ont été enregistrés dans l'atteinte des cibles. Le taux d'EI moyen dans la Région AFI est passé de 64,31 % en 2022 à 64,59 % en 2023.
- Les États AFI ont continué à collaborer avec la CAFAC afin de profiter des missions d'assistance technique personnalisée.

# Décision 03 : État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail 2022-2023 du Plan AFI SECFAL et approbation du programme de travail 2023-2024

*a) Prend note des informations figurant dans la note de travail, et en particulier, de la mise en œuvre du programme de travail et des activités du Plan pour la période janvier 2022–juillet 2023 mises en exergue dans la Pièce jointe A à la présente note de travail ;*

*b) Note et approuve les activités prévues dans le programme de travail et devant être réalisées entre août 2023 et décembre 2024, comme prévu de manière détaillée dans la note de travail WP03 ;*

*c) Invite l'OACI à augmenter le nombre de séances de formation des formateurs en facilitation afin de multiplier les possibilités de formation.*

□ Aucune suite à donner

□ La mise en œuvre du programme de travail se poursuit. Certaines activités sont achevées, d'autres sont en cours, et d'autres encore sont en suspens. D'autres sont mises en œuvre sous la houlette de ISD-SEC.

□ Les activités sont en cours.

# Décision 04 : État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la dixième réunion du RASFALG-AFI, des activités et mise en place du programme de collaboration AFI-CES

- a) *Salue et prend note des informations et des mesures présentées dans la note de travail concernant la mise en place du Groupe RASFALG-AFI ;*
- b) *Encourage les Etats membres à participer activement et à répondre aux enquêtes en ligne concernant les besoins en renforcement des capacités, les progrès vers les Cibles de Windhoek et la désignation ou le remplacement des experts AFI-CES ;*
- c) *Reconnait l'importance de la promotion de la mise en oeuvre de contrôle unique de sûreté en Afrique et exhorte les Etats membres à accorder la priorité à son adoption ;*
- d) *Approuve la recommandation pour une implication et une participation actives des Etats AFI dans le Groupe de travail de la CAFAC sur la sûreté de l'aviation et ses sous-groupes.*

□ Aucune suite à donner

□ La CAFAC et l'OACI continuent à encourager les Etats à participer activement et à répondre aux enquêtes en ligne concernant le renforcement des capacités et les progrès vers les Cibles de Windhoek et la désignation des experts AFI-CES.

□ La CAFAC va continuer à encourager les Etats à mettre en oeuvre le contrôle unique de sûreté sûreté en Afrique.

□ Les Etats AFI continueront à participer au groupe de travail de la CAFAC sur la sûreté de l'aviation et à ses sous-groupes.

## Décision 05 : Évolution récente de la facilitation du transport aérien

- a) *Exhorte les États à mettre en œuvre les dispositions de l'Annexe 9 (élaborer les programmes nationaux de facilitation du transport aérien, mettre en place le Comité national de facilitation du transport aérien, et mettre en œuvre les systèmes de RPCV et de PNR) et désigner des experts nationaux pour être membres du Groupe d'experts de la facilitation et de ses sous-groupes );*
  - b) *Encourage les États à mettre en œuvre les recommandations du Volet Facilitation de la conférence HLCC 2021;*
  - c) *Encourage les États à envisager le déploiement des iPacks et à participer aux cours de formation sur la facilitation ;*
  - d) *Encourage les États à adhérer au RCP de l'OACI.*
- Quatre cours sur l'Annexe 9 — *Facilitation* ont été dispensés en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Nigéria, et en Afrique du Sud pour 90 participants issus de 27 États AFI. Sept États sont membres du Groupe d'experts de la facilitation, à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, et le Sénégal.
  - À l'occasion des réunions de haut niveau, des activités avec les différents États, et des réunions régionales, le Secrétariat n'a cessé d'encourager les États à mettre en œuvre les recommandations.
  - Le Bénin, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Niger et l'Ouganda ont reçu le iPack FAL
  - 19 États ont adhéré au RCP.

## Décision 06 : Ratification des traités de droit aérien

- a) *Encourage les États membres africains qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier les traités internationaux de droit aérien de la présente note de travail, ainsi que les autres traités internationaux de droit aérien qu'ils n'ont pas encore ratifiés ;*
  - b) *Exhorte le Secrétariat à continuer à faciliter l'organisation de séminaires, d'ateliers juridiques de l'OACI, du Cours de droit aérien international de l'OACI et d'autres événements similaires comprenant un aspect lié à la ratification ;*
  - c) *Encourage les États membres de la Région AFI à tirer profit des séminaires et des ateliers juridiques de l'OACI, du Forum des conseillers juridiques en aviation civile (CALAF), du Cours de droit aérien international de l'OACI, ainsi que des événements similaires pour assurer la formation et le développement continu de leurs conseillers juridiques en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux de droit aérien et à envisager d'accueillir de temps en temps ces événements sur leurs territoires et dans leurs régions;*
  - d) *Exhorte les États membres de la région AFI à informer l'OACI avant le 31 décembre 2023 des progrès enregistrés en matière de ratification des traités internationaux de droit aérien en utilisant la matrice de suivi qui leur a été communiquée pendant la réunion.*
- ❑ Le Secrétariat de l'OACI a exhorté, au moyen de lettres aux États, les États qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier les instruments internationaux de droit aérien,
  - ❑ Un séminaire juridique de l'OACI pour les États anglophones est prévu en 2024 dans la Région ESAF. Le séminaire n'a pas encore eu lieu pour cause d'indisponibilité des fonds.
  - ❑ Idem.
  - ❑ À ce jour, 12 États ont ratifié le Convention de Beijing et son Protocole (2010), ainsi que le Protocole de Montréal (2014).

# Recommandation 01 : Exposés des partenaires

- a) *Salue les efforts déployés par l'ACI afin de soutenir les États AFI à travers le programme APEX d'évaluation des aéroports par les pairs et exhorte les États à saisir cette occasion pour améliorer la sûreté de l'aviation dans les aéroports internationaux ;*
  - b) *Salue la contribution et l'appui constants fournis par l'Union européenne et la CEAC à travers le projet CASE II pour renforcer les capacités AVSEC dans les États africains et lance un appel pour la poursuite de la collaboration et du partenariat ;*
  - c) *Note pour s'en féliciter l'assistance fournie par l'UNCOT pour la mise en œuvre de systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et de dossiers passagers (PNR), à travers le Programme de lutte contre le terrorisme axé sur les voyages (CTTP) ;*
  - d) *Salue les travaux entrepris par la TSA des États-Unis afin de soutenir les États de la Région AFI et sollicite l'appui, l'implication et la collaboration constants de la TSA avec le Plan AFI SECFAL ;*
  - e) *Exhorte les États AFI à tirer profit des infrastructures existantes d'INTERPOL pour renforcer les mesures de contrôle aux frontières pour lutter contre le terrorisme et le crime transnational organisé.*
- ❑ L'ACI a continué à soutenir les aéroports des États AFI.
  - ❑ La CEAC a continué à soutenir les États AFI à travers le projet CASE II
  - ❑ L'UNOCT a maintenu son appui aux États AFI pour la mise en œuvre de systèmes RPCV/PNR, à travers son Programme de lutte contre le terrorisme axé sur les voyages (CTTP)
  - ❑ La coordination et la collaboration se poursuivent entre le Plan et la TSA
  - ❑ La coordination et la collaboration sont maintenues entre le Plan et INTERPOL.

## 02

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités et des projets approuvés du Plan AFI SECFAL pour la période août 2023 – décembre 2024

Les activités d'assistance fournie aux États AFI entre août 2023 et juillet 2024 ont été basées sur les actions nécessaires à la mise en œuvre des projets prioritaires spécifiques aux États approuvés par le Comité directeur.

# Projets spécifiques aux États en cours de mise en œuvre/achevés

- En raison du manque de ressources, seulement deux projets spécifiques aux États approuvés sont actuellement mis en œuvre aux Comores et en Guinée équatoriale ;
- Afin de pallier cette rareté des ressources, certaines activités des projets ont été mises en œuvre avec des fonds tirés d'autres sources. Il s'agit notamment des projets spécifiques aux Comores, à la Guinée, au Lesotho, à Madagascar, à la RDC, et au Soudan du Sud.

# Soutien à la mise en œuvre des PAC des audits USAP-CMA et préparatifs des futurs audits

- Des missions d'assistance technique pour soutenir la mise en oeuvre des plans de mesures correctives de l'USAP-CMA ont été réalisées :
  - Au Botswana,
  - Au Burundi,
  - En Namibia,
  - Au Rwanda.

# Mise en œuvre des i-Pack Facilitation

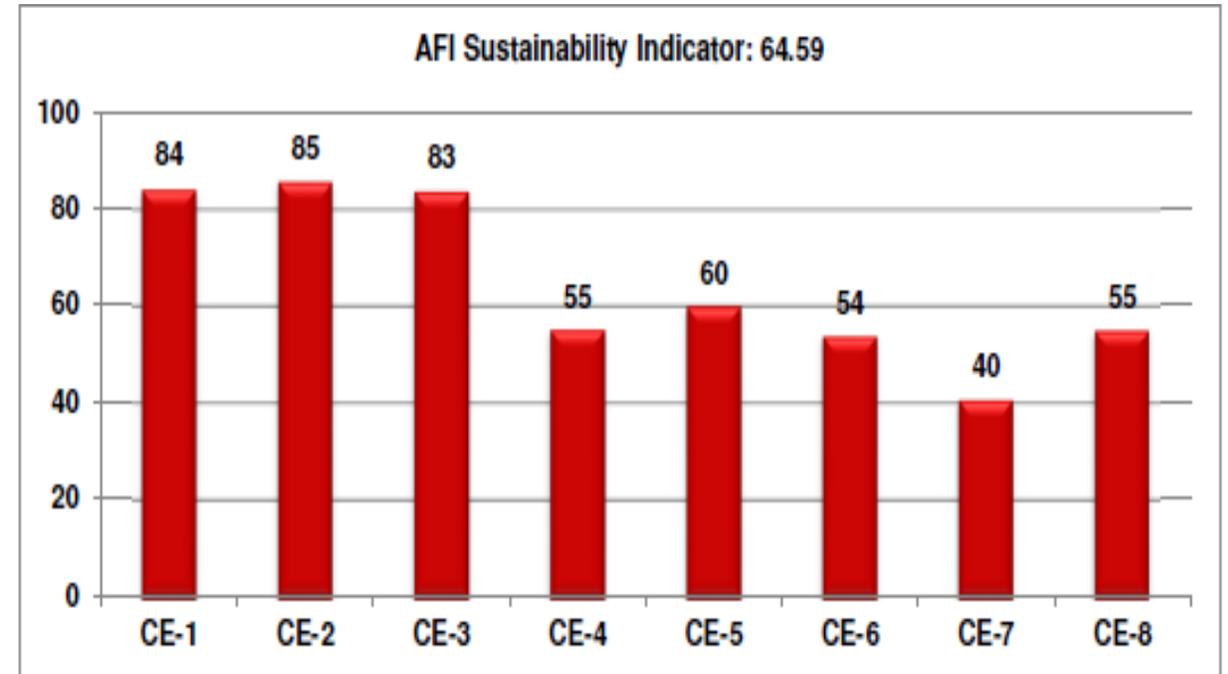
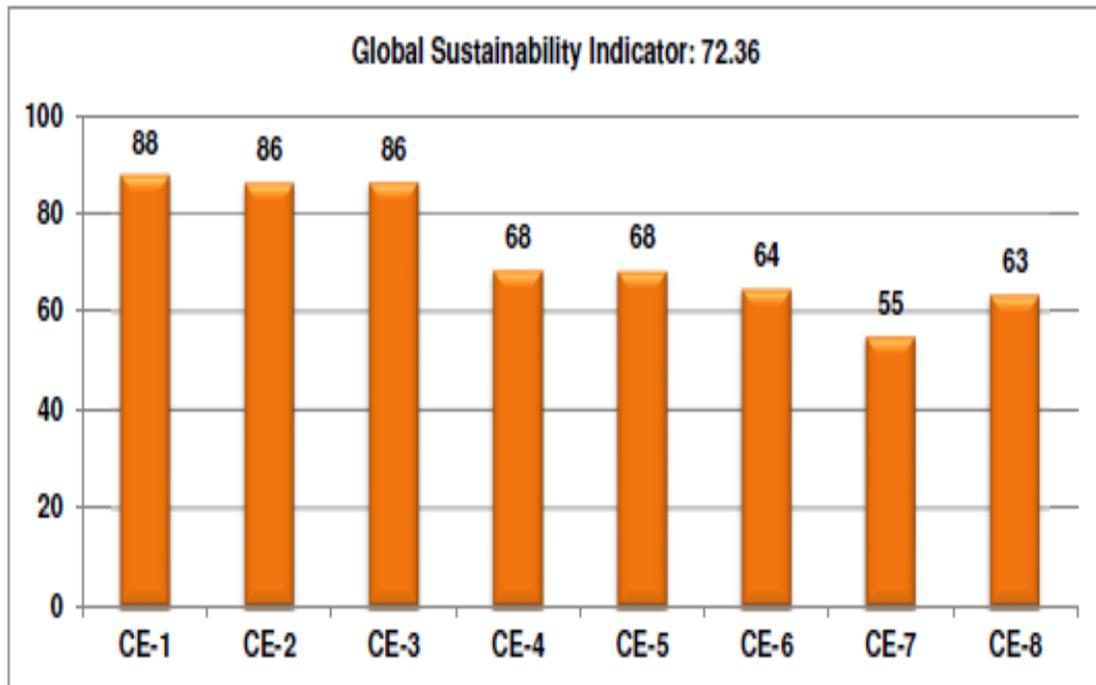
Le Plan AFI SECFAL a soutenu la mise en œuvre des i-Pack Facilitation au profit des États suivants:

- Bénin,
- République démocratique du Congo,
- Niger,
- Burundi,
- Ouganda.

# Activités relatives à l'Annexe 9 - Facilitation

- Quatre cours sur l'Annexe 9 – Facilitation, ont été organisés en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Nigéria, et en Afrique du Sud au profit de 90 participants issus de 27 États AFI.
- Le Plan a poursuivi la collaboration et la coordination avec les autres institutions spécialisées de l'ONU afin de soutenir les États en ce qui concerne le RPCV/PNR/RCP, ce qui a permis une augmentation du nombre de pays ayant adhéré au RCP de l'OACI (de 18 États en 2022 à 19 États en 2023).
- La mise en œuvre des RPCV/PNR continue à rencontrer des difficultés dans plusieurs États AFI.

# Performances de la Région AFI au mois de décembre 2023



## 03

## CONCLUSION

Le Secrétariat du Plan AFI SECFAL reste focalisé sur l'achèvement de la mise en œuvre des décisions et des recommandations encore en suspens de la précédente réunion du Comité directeur, et des activités restantes du programme de travail 2023-2024, y compris la résolution des difficultés persistantes ci-après :

- a) Le retard dans la résolution des préoccupations significatives de sûreté (SSeC) existantes et la faiblesse du taux d'EI dans certains États ;
- b) Le financement aléatoire de la mise en œuvre des projets spécifiques aux États et d'autres activités du programme de travail.

04

SUITE À DONNER  
PAR LE COMITE  
DIRECTEUR

**Le Comité directeur est invité à :**

- a) Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail et, en particulier, de la mise en œuvre des recommandations et des décisions (Pièce jointe A), et du programme de travail (2023-2024) mis en exergue dans la présente note de travail (Pièce jointe B) ;
  
- b) Poursuivre la sensibilisation afin d'établir un mécanisme de financement fiable pour le Plan durant la période de prorogation du Plan (2024-2030) et réfléchir aux possibles options pour obtenir un soutien financier à long terme.

---

# Thank You

